

Proposition de résumé (texte sur la justice restaurative)

Enjeux et objectifs de la justice restaurative

En France, la justice restaurative existe légalement depuis 2014. Elle se pratique sur la base du volontariat des participants et suppose une formation spécifique du personnel encadrant. Son ambition est de compenser les failles d'un système judiciaire jugé dysfonctionnel qui sous-estime l'état émotionnel de la victime, désengage / l'accusé d'une réflexion sur sa responsabilité et néglige les liens sociaux et institutionnels. Ce système n'a d'ailleurs pas prouvé son efficacité. (75)

Le terme « restauratif » n'est pas unanimement compris ; il prétend surtout dépasser la seule compensation matérielle pour guérir et réhabiliter. Cette proposition s'inspire d'autres solutions non punitives comme la justice communautaire : au lieu d'adopter une sanction équivalente à la souffrance causée, il s'agit de renouer un échange social équitable et de tenir compte du besoin de réparation exprimé. (137)

Le processus suppose de réunir les personnes concernées et leurs proches. L'auteur / et la victime doivent s'identifier comme tels et l'être par les participants. Après vérification de la situation, un médiateur orchestre la rencontre. Les deux partis reviendront sur leur vision subjective des faits et chaque participant pourra contribuer à la proposition de réparation. La décision collective est soumise au / juge qui peut ou non en tenir compte lors du délibéré.

211 mots